

Agenda 21 – Atelier 3 – Jeudi 7 octobre 2010 – 18h30
« Protéger la biodiversité et la ressource en eau et responsabiliser la population sur sa production de déchets »

Agenda 21 de la commune de Ploemeur : travail en atelier

Ce qui est bon à savoir :

La commune de Ploemeur élabore un projet de territoire devant conduire à la mise en oeuvre d'un **Agenda 21 local** - un programme d'actions concrètes pour le développement durable.

Ce qui a été fait :

- Une conférence-débat grand public
- Une sensibilisation / formation au développement durable pour les élus et les agents municipaux
- Une synthèse des études techniques réalisées ou en cours sur le territoire communal
- Des entretiens auprès du comité de pilotage et de personnes ressources
- Une présentation et validation de l'état des lieux, des enjeux et des objectifs devant le comité de pilotage et devant le conseil municipal
- Une présentation publique de l'état des lieux, des enjeux et des objectifs devant la population (mercredi 8 septembre 2010)

Ces travaux font d'ores et déjà apparaître les enjeux qui se dessinent en matière de prise en compte du développement durable sur le territoire :

1. Etre exemplaire en matière de maîtrise de l'énergie
2. Favoriser l'écomobilité
3. Aménager en économisant l'espace et en favorisant la mixité sociale et générationnelle
4. Instaurer une culture du développement durable et l'implication citoyenne
5. Protéger et recréer de la biodiversité et maîtriser la ressource en eau
6. Responsabiliser la population sur sa production de déchets
7. Protéger et anticiper l'évolution du littoral
8. Valoriser l'identité ploemeuroise (agricole et maritime)
9. Favoriser et impulser de nouvelles filières économiques

Ce qui reste à faire :

- Définir des pistes d'actions
- Rédiger le programme d'actions

Quelques règles simples pour que l'atelier se déroule dans de bonnes conditions :

- En accord avec le comité de pilotage, il a été proposé de moins se focaliser sur l'état des lieux que se rassembler sur les propositions
- Les ateliers s'inscrivent dans une démarche d'échange pour élaborer un programme d'actions concrètes.

Ce qui vous est demandé :

- Faire émerger des propositions concrètes qui constitueront à terme l'Agenda 21 de la commune de Ploemeur

Agenda 21 – Atelier 3 – Jeudi 7 octobre 2010 – 18h30

« Protéger la biodiversité et la ressource en eau et responsabiliser la population sur sa production de déchets »

Etat des lieux			Objectifs identifiés	Compléments - Propositions
Thèmes	Atouts	Faiblesses		
Protéger la biodiversité et la ressource en eau	<p><u>Protection, connaissance, gestion des milieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Milieux naturels nombreux et diversifiés -Politiques de protection de l'eau (avec associations et agriculteurs) -Actions de sensibilisation (associations, écoles...) <p><u>Eau (ressource, distribution, traitement) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Régie municipale et qualité du captage -Réseau d'assainissement - (état et connexion) -Des politiques et des réalisations (charte des espaces côtiers, Contrat Restauration et Entretien du Ter en préparation, jardins familiaux avec jardinage biologique, gestion différenciée des espaces publics, terrain de sport synthétique*...) 	<p><u>Protection, connaissance, gestion des milieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Inventaire incomplet sur la faune et la flore, corridors écologiques ; - Entretien et gestion des milieux ; - Pression foncière -Pesticides utilisés (communes et particuliers notamment...) -Points noirs (algues vertes, décharges sauvages...) <p><u>Eau (ressource, distribution, traitement) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Traitement et récupération des eaux pluviales, Pollution du ruisseau Palud, -Agriculture conventionnelle (2 bio sur 24) -ANC peu conforme (58 sur 151 non-conformes) -Transparence et traçabilité de la gestion -Pollutions 	Préserver et restaurer les milieux naturels et soumis à l'activité humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres à Kerroc'h ? (landes rases : milieu naturel) • Compléter l'inventaire sur la faune et la flore : - Recenser et compiler les données existant au niveau communautaire (zones Natura 2000, Bureaux d'études, etc). - Faire participer les enfants aux inventaires • Encourager la gestion des zones boisées • Définir et mettre en œuvre les actions susceptibles de protéger faune et flore : implanter des nichoirs, murs adaptés aux hirondelles - Encourager la préservation de la biodiversité au jardin • Proposer un cahier des charges pour réglementer les clôtures • Intégrer les préoccupations de l'apiculture sur la commune : - planter des espèces à fauche tardive, jachères fleuries avec <u>espèces locales</u>, - implanter des ruches en ville : Recenser les lieux où pourraient être installées des ruches sur la commune, sur des zones publiques comme privées. • Fleurir davantage la ville : revégétaliser les trottoirs (cf. Ste Thérèse – Rennes), planter des arbres fruitiers en lieu et place des arbres d'ornement • Ajouter des critères de biodiversité dans le concours jardins fleuris • Réfléchir à la possibilité de remettre en place un poste de garde nature • Acquérir du matériel alternatif pour le désherbage : désherbage thermique par exemple • Organiser le recensement des décharges sauvages. • Y a-t-il une étude de l'origine des algues vertes ?

Agenda 21 – Atelier 3 – Jeudi 7 octobre 2010 – 18h30

« Protéger la biodiversité et la ressource en eau et responsabiliser la population sur sa production de déchets »

			<p align="center">Préserver la qualité de l'eau (protection, traitement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les sources et informer sur l'importance de protéger les puits : Cf recensement des puits chez les particuliers • Remonter le niveau de la nappe (maintenir les niveaux du Palud) • Limiter l'imperméabilisation des sols et notamment éviter le projet de route sur Bassin Versant • Rapprocher la distribution de l'eau de son traitement pour limiter les dépenses d'énergie et les pressions et pertes dans les réseaux et réutiliser le château d'eau de Kergalan • Améliorer les périmètres de captage d'eau • Faire des analyses de reliquat d'azote dans le périmètre de captage (Cf les forces/faiblesses au niveau agricole notamment : ne pas stigmatiser les pratiques de l'agriculture conventionnelle) • Inciter à la récupération (y compris au sol) mais mettre une « réserve » concernant les récupérateurs sur les toits amiantés • Inciter au double réseau d'eau dans les constructions (lotisseurs) et au sein de la commune : eau potable/eau de pluie (WC) • Préserver la gestion locale de l'eau (rapport qualité/quantité/prix) • S'inspirer des pratiques réalisées à Bègles concernant le prix de l'eau : prix incitatif selon la consommation (avec coefficient relatif à la taille de la famille) • Faire de la pédagogie sur les toilettes sèches • Inciter les manifestations ploemeuroises à utiliser les toilettes sèches
			<p align="center">Sensibiliser, informer, éduquer, responsabiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Donner de l'information, des conseils aux habitants pour organiser leur environnement et préserver un coin de biodiversité dans leur jardin : fleurs quelque soit la saison • Faire évoluer les mentalités : Halte à la culture du propre et net – respect de la chaîne alimentaire dans son jardin • Faire des visites de quartier à Ploemeur pour montrer par exemple sur certains chemins l'importance de la présence d'herbes folles : présenter leur rôle – faire de la pédagogie • Intégrer les préoccupations de l'apiculture sur la commune notamment en amenant les jeunes à s'intéresser sur le sujet. • Créer un « conservatoire des mauvaises herbes » • Faire une campagne contre les décharges sauvages • Utiliser « 1% culturel » des budgets pour soutenir les actions de sensibilisation

Agenda 21 – Atelier 3 – Jeudi 7 octobre 2010 – 18h30

« Protéger la biodiversité et la ressource en eau et responsabiliser la population sur sa production de déchets »

Etat des lieux			Objectifs identifiés	Compléments - Propositions
Thèmes	Atouts	Faiblesses		
Se responsabiliser sur sa production de déchets (population)	-Politique déchets Cap l'Orient -Dématérialisation des documents communaux -Actions associatives locales et sensibilisation public	-Trop de déchets (emballages, publicité, déchets verts...); -Déchets industriels (amiante) et manque d'une déchetterie industrielle; -Pas de recyclerie -Flux de transports des déchets, -Infos sur le devenir des déchets triés	Améliorer la performance du tri sélectif	<ul style="list-style-type: none"> Mieux gérer les déchets verts : <ul style="list-style-type: none"> - Collecte organisée par la commune? - Proposer la mise à disposition (prêt ?) d'une remorque ou d'un véhicule par la commune ? - Mettre en place des composteurs à l'échelle des quartiers, et valoriser les déchets verts sur place - Faire de la pédagogie sur le compost et sensibiliser sur la réutilisation des tontes Mettre une « amende » en cas de tri mal respecté Sensibiliser et responsabiliser la population sur le tri des déchets : faire une campagne de sensibilisation sur le contenu d'une poubelle et du bac jaune, sensibiliser sur le devenir des déchets, organiser régulièrement la visite du centre de tri au-delà des scolaires (cf. Tarz Heol) et communiquer sur les actions qui existent déjà (passer par les réseaux de parents d'élèves), mettre des poubelles et outils visuels pour éduquer au tri, même au-delà du foyer Installer les bacs de tri (notamment papier) dans les services de la commune Mieux intégrer dans le paysage les conteneurs !
			Développer des mesures incitatives à la réduction	<ul style="list-style-type: none"> Se fixer des objectifs de réduction et de valorisation Éduquer fortement à la réduction des déchets et réfléchir à l'instauration d'une taxe d'ordure ménagère à la levée Rembourser aux gens qui rapportent leurs emballages directement à la déchetterie Retour récompense : donner aux particuliers accès au compost issu de la halle de compostage du centre de tri de l'agglomération Généraliser dans les écoles la réalisation de compost par les élèves Soumettre les structures bénéficiaires d'aides à une éco-conditionnalité au regard du respect de l'Agenda 21 Faire une campagne de sensibilisation pour réduire les déchets dans les magasins Organiser une journée d'opération « coup de poing » à la sortie des hypermarchés pour mettre en valeur le volume d'emballages

Autres remarques :